

### *La constitution*

chaîne de montage. Mais si je devais revivre ma vie, je ferais la même chose parce que c'est ce qui m'a permis de connaître le Canada, de l'aimer et d'aimer aussi tous ces groupes d'origines ethniques différentes qui constituent notre grand pays. Voilà pourquoi nous ne devrions pas tolérer qu'on érige des barrières entre les provinces, dans aucune partie de notre pays.

Quand je rentre dans ma circonscription en fin de semaine et que je reviens à Ottawa le lundi, il se passe rarement une semaine que je ne rencontre, dans l'avion, cinq ou six jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard qui partent chercher du travail à Calgary ou à Toronto avec un billet d'avion et quelques dollars en poche. C'est toute une aventure et je peux en parler en connaissance de cause, car je l'ai vécue il y a 26 ans, à la seule différence près que je n'avais pas d'argent pour me payer un billet d'avion et que j'ai fait de l'auto-stop d'un bout à l'autre de notre grand pays. Je ne pense pas que nous puissions refuser ce privilège ni cette chance aux jeunes des quatre coins de notre pays si c'est ce qu'ils souhaitent.

Je crois que le troisième objectif de la résolution vise à constitutionnaliser le principe de la péréquation. La péréquation est indispensable à la survie de ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. Je relisais hier le discours du député de Hillsborough (M. McMillan) qui a très bien expliqué ce que cela représentait pour l'Île-du-Prince-Édouard. Il a fait remarquer que des 505 millions de dollars qui ont été dépensés en 1978, 426 millions l'ont été sous forme de paiements de transfert ou autres en provenance d'Ottawa. Voilà pourquoi il est essentiel pour ma province que le principe de la péréquation soit inscrit dans la constitution.

Lorsque les Pères de la Confédération se sont réunis à Charlottetown en 1864, l'Île-du-Prince-Édouard était dans une position économique très favorable—c'était une province «nantie», si vous voulez. J'ai le regret de dire que depuis la confédération, notre belle Île-du-Prince-Édouard a perdu du terrain; non seulement, la mer a grugé nos plages, mais notre économie a aussi été grugée depuis 113 ans. Sans les paiements de péréquation garantis, sans le partage des richesses pratiquement infinis de ce grand pays, l'Île-du-Prince-Édouard, à l'instar d'autres provinces, se retrouverait dans une situation très difficile.

Le sens du partage et du bien commun sont fortement ancrés dans la mentalité canadienne. Le désir de partager et d'aider les moins favorisés que soi a toujours été un trait de caractère digne d'admiration chez les Canadiens. Et il y a des millions de gens dans des pays en voie de développement qui sont prêts à reconnaître sans hésiter que leur sort est meilleur grâce à cette tradition canadienne du partage. C'est ce sens du partage qui fait que les Canadiens sont proches les uns des autres.

Je crois que cela est essentiel si nous voulons trancher la question de la formule d'amendement. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral étudieront ensemble toutes les modifications ou révisions constitutionnelles qui toucheront l'ensemble des Canadiens. Mais la chance d'obtenir l'unanimité sur une formule d'amendement est très mince. Dans les circonstances, je proposerai au comité un amendement à l'article 42. Je crois que les députés conviendront que cet amendement est nécessaire pour que l'Île-du-Prince-

Édouard ait voix au chapitre. J'espère que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard se prononcera en faveur de cet amendement, de même que les deux autres députés de l'Île, les députés de Malpèque (M. Gass) et de Hillsborough (M. McMillan).

● (1550)

Je suis convaincu qu'il faut apporter un amendement, car si mes chiffres sont exacts, la population des provinces de l'Atlantique s'élevait, en juillet 1980, à 2,265,600 habitants. L'Île-du-Prince-Édouard ne compte que 124,000 habitants, soit seulement 5.4 p. 100 de la population de la région de l'Atlantique. Par conséquent, la population combinée de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'une quelconque des autres provinces de l'Atlantique ne pourra jamais atteindre 50 p. 100 de la population totale de cette région.

L'amendement que je propose stipule qu'au moins deux des provinces de l'Atlantique doivent être d'accord, sans qu'il soit fait mention d'un pourcentage de la population totale de la région de l'Atlantique. Le député de Hillsborough a soulevé ce point hier, mais il m'a étonné en ne proposant pas de solution de rechange. Je trouve aussi très étonnant que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. MacLean, qui a siégé à la Chambre pendant nombre d'années et que j'admire, n'ait pas abordé cette question sous un angle quelque peu différent.

Le député de Hillsborough a dit que le gouvernement faisait preuve de sectarisme dans cette affaire. Je ne le crois pas. Il a dit ensuite que le gouvernement devrait tirer des leçons de l'histoire, notamment des Pères de la Confédération qui, il y a plus d'un siècle, ont su faire abstraction de leurs querelles partisans souvent vives au profit d'une cause plus noble, à savoir l'union des colonies britanniques d'Amérique du Nord. Il a ajouté qu'à la conférence de Charlottetown, la délégation de l'Île-du-Prince-Édouard comprenait trois ministériels et deux députés d'opposition. J'invite le premier ministre de la province à s'inspirer de ces mêmes faits historiques au lieu de porter l'affaire devant les tribunaux. Peut-être qu'au lieu de décider, de concert avec ses neuf collègues, de recourir aux tribunaux, il pourrait faire quelque chose qui reflète davantage l'opinion du peuple.

Si le premier ministre a à cœur notre intérêt, tel que le définit le député de Hillsborough, il aurait dû procéder autrement. Il aurait pu convoquer l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et obtenir les vues de l'opposition. Ou, encore, dans une province aussi petite que la sienne, il aurait pu déclencher des élections—qui, je crois, auraient été les bienvenues—pour permettre à la population d'en décider. Mais il ne l'a pas fait. Le premier ministre n'a même pas tenu d'élections complémentaires dans ma vieille circonscription de Second Prince. Il aurait peut-être eu alors une idée de ce que les citoyens de l'île pensent de cet amendement à la constitution.

Je tenais à soulever certains points car, à mon avis, le débat nous donne l'occasion de souligner et de préciser bien des choses. Je suis convaincu que ni le gouvernement, ni le Parlement ne sont déterminés à exploiter quelque région ou province canadienne que ce soit. Tous tant que nous sommes, à siéger ici aujourd'hui, nous aimons trop notre pays pour faire chose pareille.